

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

---

### SEANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 30 mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. ASSAS, M. RIGAUT, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. TOURE donne pouvoir à M. BOURZIK  
M. PIAT donne pouvoir à M. VALLEE  
M. GIBERT donne pouvoir à Mme BOILEAU  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme MAZDOUR  
Mme FUENTES donne pouvoir à M. TAGLANG  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT  
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

#### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ALI, Mme JARY, M. PEREIRA.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BERTHIER.

---

**N°2024.05.25 – Désignation du représentant au Conseil de Vie Sociale de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) la Résidence d'Eglantine de Neuilly-Plaisance.**

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale afin de renforcer les droits des résidents hébergés et instaurant le Conseil de Vie Sociale (CVS) en tant qu'instance obligatoire au sein des établissements et services médico sociaux,

Vu l'article D 311-18 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit qu'un représentant élu de la commune d'implantation peut assister au débat du CSV,

Considérant que l'EHPAD la Résidence d'Eglantine sis à Neuilly-Plaisance a sollicité la Ville afin qu'elle désigne un représentant pouvant assister au CSV de l'établissement,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ** Madame Martine LAMAURT en tant que représentante de la commune au Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD la Résidence d'Eglantine de Neuilly-Plaisance.

**Christian DEMUYNCK**

Maire



**Philippe BERTHIER**

Secrétaire

